

Compte rendu de séance

Séance du 1er Juin 2017

L' an 2017 et le 1er Juin à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de BARRÉ Olivier, Maire.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme AUBERT Marylène, Mme BOUGEANT Valérie, M. BRUNET Paul, M. CARRÉ Yvon, Mme CLASSEAU Evelyne, Mme DUFROU Virginie, Mme DURAND Denise, M. FOUCAULT Bernard, M. GAMBERT Eric, M. GOBBE Thierry, M. HEMERY Fabrice, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, M. SAUZEAU Dominique, Mme SUFFISSAIS Elisabeth

Excusés ayant donné procuration : M. BOUVIER Yann à Mme AUBERT Marylène, Mme ROBIN Elisabeth à Mme DURAND Denise

Excusé : M. ANDRÉ Vincent

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 16

Date de la convocation : 24/05/2017

Date d'affichage : 24/05/2017

A été nommé(e) secrétaire : M. BRUNET Paul

Le Maire ouvre la séance après s'être assuré que les membres du Conseil Municipal ont bien reçu leur convocation en temps utile.

Le procès-verbal du 04 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

Madame Dufrou, absente lors de la séance du 04 mai 2017, ne prend pas part à l'approbation du compte rendu.

Objets des délibérations :

- 2017-30 - ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
- 2017-31 - PRIME DE RESPONSABILITE ALSH JUILLET 2017
- 2017-32 - RECENSEMENT DE LA POPULATION
- 2017-33 - DALLE DE BÉTON DU PRÉAU " LA CAPUCINE "
- 2017-34 - AMÉNAGEMENT DU PRÉAU " LA CAPUCINE
- 2017-35 - ACQUISITION D'UNE REMORQUE PLATEAU
- 2017-36 - MODIFICATION DE LA CUISINE DE L'ÉCOLE MATERNELLE ÉLISE FREINET
- 2017-37 - AMENAGEMENT CHEMIN DU ROQUET
- 2017-38 - TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DE BRUNARD
- 2017-39 - ACQUISITION DE VIDEOPROJECTEURS POUR L'ÉCOLE ÉLISE FREINET

2017-30 – ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Rapport de présentation de la décision

Laval Agglomération et les élus municipaux en charge de la culture réfléchissent, depuis le début du mandat, au transfert de la compétence "enseignement artistique" au niveau intercommunal.

Le transfert de cette compétence s'inscrit dans une logique territoriale afin d'améliorer le maillage territorial, de dégager des synergies de développement et d'améliorer la qualité du service. Le dossier a pris son envol en 2015 lorsque le Bureau Communautaire, après

avoir partagé les enjeux du transfert, a décidé d'étudier les impacts du transfert en missionnant un cabinet spécialisé, Espélia.

Les conclusions de cette étude préalable présentées au Bureau communautaire réuni en séance le 4 juillet 2016, ont permis de retenir les grands principes du transfert.

Au regard de ces principes, le Bureau communautaire réuni en séance le 12 septembre 2016 a approuvé le projet culturel d'enseignement artistique dans l'agglomération lavalloise ; projet culturel qui définit les attentes dans ce domaine et cadre sa structuration future.

Par ailleurs, les orientations RH & tarifaires configurant le transfert de la compétence Enseignement artistique comprenant la danse, le théâtre, la musique et les arts visuels ont été présentées au Bureau communautaire le 23 janvier 2017 qui a donné un avis favorable.

Enfin, le Conseil communautaire, réuni le 27 mars dernier, a approuvé l'extension des compétences facultatives de Laval Agglomération en matière de :

"Organisation et financement de l'enseignement artistique en matière de musique, danse, théâtre et arts visuels dans le cadre du conservatoire communautaire, ainsi que les actions portées ou accompagnées par celui-ci".

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Considérant que le Conseil communautaire de Laval Agglomération a décidé de procéder à l'extension des compétences communautaires et de modifier les statuts,
- Que le projet de modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Laval est annexé à la présente délibération,

DÉLIBÈRE

Article 1

Le Conseil municipal se prononce favorablement sur l'extension des compétences facultatives de Laval Agglomération

Article 2

Un nouveau paragraphe est ajouté à l'article 4 § 3.18 de la Charte communautaire libellé ainsi qu'il suit : **"Organisation et financement de l'enseignement artistique en matière de musique, danse, théâtre et arts visuels dans le cadre du conservatoire communautaire, ainsi que les actions portées ou accompagnées par celui-ci".**

Article 3

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

A la majorité (pour : 16 - contre : 0 - abstentions : 2)

2017-31 – PRIME DE RESPONSABILITE ALSH JUILLET 2017

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une indemnité est allouée comme le stipule la convention de participation financière ALSH intercommunale Saint-Germain-Le-Fouilloux et Saint-Jean-Sur-Mayenne au vu des responsabilités durant l'ALSH de juillet 2017.

Montant de l'indemnité : 320.00€ brut

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OCTROIE

une prime de responsabilité de 320.00€ au directeur ALSH pour juillet 2017

AUTORISE

Monsieur le Maire à mandater cette dépense et à signer tout document se rapportant au dossier.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

2017-32 – RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le recensement des habitants de la commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne débutera le 18 janvier 2018 et se terminera le 17 février 2018.

Monsieur le Maire propose de désigner les coordinateurs communaux du recensement :

- Marie-France TESSIER
- Thierry GOBBE, élu

D'après l'estimation prévisionnelle de la population, Monsieur le Maire précise que trois agents recenseurs seront nécessaires pour une bonne organisation.

le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout documents se repportant au dossier.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

2017-33 – DALLE DE BÉTON DU PRÉAU " LA CAPUCINE "

Monsieur GOBBE, adjoint au Maire, chargé de la voirie, urbanisme, cadre de vie et environnement présente au conseil municipal des devis réceptionnés concernant la réalisation d'une dalle de béton pour la garderie « La Capucine ».

Entreprise Sabin Bâtiment 3658.32€ H.T soit 4389.98€ T.T.C.

Entreprise Flore Construction 4 243.20€ H.T. soit 5091.84€ T.T.C.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de délibérer sur ces devis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE

le devis de l'Entreprise Sabin Bâtiment pour la somme de 4389.98€ T.T.C.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier et de mandater cette dépense à l'article 21318-73 du budget primitif 2017.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

2017-34 – AMÉNAGEMENT DU PRÉAU " LA CAPUCINE

Monsieur GOBBE, adjoint au Maire, chargé de la voirie, urbanisme, cadre de vie et environnement présente au conseil municipal des devis réceptionnés concernant l'aménagement intérieur et extérieur du préau « La Capucine »

Entreprise GESLIN 7714.44€ T.T.C.

Entreprise GAUTEUR 6810.47€ T.T.C.

Entreprise FLORE CONSTRUCTION 8 681.64€ T.T.C.

Entreprise COULANGE	5246.14€ T.T.C.
Entreprise LE DAUPHIN	2080.07€ T.T.C.
Total des 2 entreprises	7326.21€ T.T.C

Monsieur le maire demande au conseil municipal de délibérer sur ces devis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE

les devis des Entreprises Coulange et le Dauphin pour la somme de 7326.21€ T.T.C.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier et de mandater cette dépense à l'article 21318-73 du budget primitif 2017.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

2017-35 – ACQUISITION D'UNE REMORQUE PLATEAU

Monsieur GOBBE, adjoint au Maire, chargé de la voirie, urbanisme, cadre de vie et environnement présente au conseil municipal des devis réceptionnés concernant l'acquisition d'une remorque plateau :

SARL LERAY 6240.00€ T.T.C.

HUBERT REMORQUES 4226.40€ T.T.C.

CHALLENGE. R 2031.00€ T.T.C.

ESPACE ÉMERAUDE 2076.00€ T.T.C.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de délibérer sur ces devis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE

le devis d'Espace Émeraude pour la somme de 2076.00€ T.T.C.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier et de mandater cette dépense à l'article 2182-83 du budget primitif 2017.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

2017-36 – MODIFICATION DE LA CUISINE DE L'ÉCOLE MATERNELLE ÉLISE FREINET

Monsieur GOBBE, adjoint au Maire, chargé de la voirie, urbanisme, cadre de vie et environnement présente au conseil municipal des devis réceptionnés concernant l'aménagement de la cuisine de l'école maternelle Élise Freinet.

Entreprise GAUTEUR 1 453.99€ T.T.C.

Entreprise LGP AUBRY 714.24€ T.T.C. Total des 2 : 2 168.23€ T.T.C.

Entreprise PORCHER 2 090,42€ T.T.C.

Entreprise LGP AUBRY 714.24€ T.T.C. Total des 2 : 2 804,66€ T.T.C.

Entreprise DALIBARD 2 381.70€ T.T.C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE

les devis des Entreprises Gauteur et LGP Aubry pour la somme de 2168.23€ T.T.C.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier et de mandater cette dépense à l'article 21312-48 du budget primitif 2017.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

2017-37 – AMENAGEMENT CHEMIN DU ROQUET

Monsieur GOBBE, adjoint au Maire, chargé de la voirie, urbanisme, cadre de vie et environnement présente au conseil municipal des devis réceptionnés concernant l'aménagement du Chemin du Roquet :

Fourniture et pose de bordure P1, mise à niveau divers et mise en œuvre d'enrobé noir.

EUROVIA	15 000.00€ T.T.C.
ELB	21 954.00€ T.T.C.
FTPB	16 656.10€ T.T.C.
TRAM TP	19 426.32€ T.T.C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE

le devis d'Eurovia pour la somme de 15 000.00€ T.T.C.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier et de mandater cette dépense à l'article 2151-46 du budget primitif 2017.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

2017-38 – TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DE BRUNARD

Monsieur GOBBE, adjoint au Maire, chargé de la voirie, urbanisme, cadre de vie et environnement présente au conseil municipal des devis réceptionnés concernant des travaux de voirie Chemin de Brunard :

ELB	1 728.00€ T.T.C.
FTPB	3 083.28€ T.T.C.
SECHE	3 228.35€ T.T.C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE

le devis d'ELB pour la somme de 1 728.00€ T.T.C.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier et de mandater cette dépense à l'article 2151-46 du budget primitif 2017.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

2017-39 – ACQUISITION DE VIDEOPROJECTEURS POUR L'ÉCOLE ÉLISE FREINET

Madame AUBERT Marylène, Adjointe aux finances, présente au conseil municipal des devis réceptionnés concernant l'acquisition de 3 vidéoprojecteurs pour l'école Élise Freinet :

SARL LOGICIA INFORMATIQUE	9 382.80€ TTC
AJP 35	9 508,08€ TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE

les devis d'AJP 35 pour la somme de 9 508,08€ T.T.C.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier et de mandater cette dépense à l'article **2183-48** du budget primitif 2017.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

JURY D'ASSISES – ANNÉE 2018

En application des articles 259 à 267 du code de procédure pénale, il y a lieu de procéder comme chaque année, à un tirage au sort des personnes destinées à figurer sur la liste préparatoire de la liste départementale annuelle des jurés d'assises pour l'année 2018.

Pour la commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne, le Maire procède au tirage au sort de six noms à partir des listes électorales :

- HAMELIN Charlotte épouse FRANCHEQUIN
- DAVID Stéphane
- GOUGEON Adeline
- MONORE Anne-Marie épouse GOSSELIN
- DUTEIL Roland
- BRUÈRE Léa

Séance levée à: 22h10

En mairie, le 12/06/2017
Le Maire
Olivier BARRÉ

